

ENTENTE DE COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES ENTRE LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Population visée

Tous les jeunes de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle inscrits dans un organisme scolaire du réseau de l'éducation.

Objectifs

- › Viser la complémentarité, la coordination et la continuité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation ;
- › Favoriser le développement global et la réussite des jeunes par la promotion de la santé et du bien-être, la prévention, l'éducation ainsi que les services d'aide, d'adaptation et de réadaptation, y compris le soutien aux familles.



Principes

- 1 Les jeunes sont les acteurs principaux de leur développement, guidés et soutenus par leurs parents
- 2 L'école représente un milieu de vie et d'apprentissage essentiel pour les jeunes
- 3 Les actions de promotion de la santé et du bien-être et de prévention sont une priorité des deux réseaux
- 4 Une approche inclusive qui place les besoins des jeunes et de leur famille au cœur des interventions
- 5 Le déploiement d'un continuum de services intégrés entre le RSSS et le réseau de l'éducation favorise une réponse optimale aux besoins des jeunes et de leur famille
- 6 La collaboration intersectorielle facilite les transitions harmonieuses

Thèmes de concertation

- › Promotion de la santé et du bien-être et prévention ;
- › Continuum de services intégrés (mécanismes d'accès, trajectoires, etc.) ;
- › Transitions (première transition, TEVA, etc.) ;
- › Enjeux liés aux situations complexes.

Structure de gouvernance

